

Annexe 3 : TARIFICATION

Annexe 3.0 : Glossaire de l'Annexe tarification

Contenu

| | |
|--|----------|
| Annexe 3 : TARIFICATION | 1 |
| Annexe 3.0 : Glossaire de l'Annexe tarification | 1 |
| 1. Glossaire | 2 |
| 2. Moyens de paiement autorisés..... | 2 |

1. Glossaire

AR : Aller-retour

AS : Aller simple

BKN : Barème Kilométrique National

BKR : Barème Kilométrique Régional

DBR : Distributeur de Billet Régionaux, automates de vente régionaux

Dépositaire : Intermédiaire qui vend des titres de transport pour le compte et au nom de SNCF

Mobilités IATA : format des billets délivrés par les postes de vente MOSAÏQUE

ISO : format des billets délivrés par les DBR

Intermodal : qui utilise plusieurs modes de transports successivement pour un même trajet

Multimodal : qui a le choix d'utiliser différents modes de transports alternativement pour un même trajet

NGT : nouvelle gamme tarifaire

Novater : outil de vente TER mis en place chez un dépositaire non SNCF

OD : Origine-Destination

PVM : poste de vente Mosaïque des guichets SNCF

SDF : samedi, dimanche et fêtes

Web TER : canal de vente sur le site internet TER

2. Moyens de paiement autorisés

Les moyens de paiement autorisés sont :

- **Au guichet** : Espèce, carte bancaire de paiement, chèque bancaire, Bons Voyages, Chèques vacances uniquement pour des tarifs occasionnels, compte client. Le détail est présenté ci-dessous :

Abréviation des moyens de paiement

VALEUR :

CA = Espèces

CK = Chèque

CB = Carte Bancaire

CV = Chèque vacances

BV = Bon Voyage

CC = Compte Client

TS = Télépaiement

EC = En Compte (*DV Agence de voyage*)

BR = Bon de réduction

BC = Bon particulier

TC = Travellers chèque

TB = paiement par points, dossier prime

TG = paiement avec carte logée*

**la carte logée est une carte virtuelle hébergée par les agences de voyage. American Express, BNP Paribas, Diners Club en proposent. Les réservations et paiements de frais de voyages sont centralisés sur un même compte (Travel Account), pour lequel un unique relevé est envoyé au client. Les billets payés avec carte logée sur le Portail Entreprises par exemple sont échangeables en gares.*

- **Sur le site TER et sur Mobile** : carte de paiement (Visa, Mastercard, Carte Bleue)
- **Sur Novater** : SNCF Mobilités n'impose pas de moyen de paiement, ils dépendent du choix d'équipement du dépositaire, mais *a minima* en espèces. Les moyens de paiement acceptés relèvent de la décision du Dépositaire.